

Actualité

LE DÉLAI DE PAIEMENT FOURNISSEUR, UN VECTEUR majeur de la fluidité des relations interentreprises

Par **Simona Gjorgjievska**, associé Senior, SO-MG Partners

La commission européenne veut lutter contre les abus et les retards de paiement fournisseurs, une vraie bonne idée ?

Les délais de paiement fournisseur sont un aspect crucial de la gestion financière des entreprises. Souvent sous-estimés, ces délais peuvent avoir un impact significatif sur la santé financière des entreprises, tant du côté des fournisseurs que des clients.

D'éventuels délais de paiement prolongés peuvent entraîner des difficultés de trésorerie pour les fournisseurs, mais aussi perturber leur planification financière et nécessiter des recours à des financements externes, parfois coûteux. Les petites et moyennes entreprises sont souvent les plus affectées par les délais de paiement excessifs, car elles ont moins de marge de manœuvre pour absorber ces retards de paiement. À cet égard, la Commission européenne a dévoilé un ambitieux projet de règlement visant à réduire les délais de paiement entre entreprises au sein de l'Union européenne. L'initiative reflète la volonté de promouvoir des pratiques commerciales équitables et de renforcer la stabilité financière des entreprises européennes. Le projet de règlement propose de réduire les délais de paiement entre entreprises à un maximum de 30 jours, à compter de la réception des biens ou de la prestation des services. Dans certains cas spécifiques, ce délai pourrait être étendu à 60 jours, mais uniquement si cela est justifié par des raisons objectives. La proposition de fixer les délais de paiement maximaux plus stricts, à 30 jours vise à créer un environnement commercial plus équilibré, dans le



Simona Gjorgjievska

cadre duquel les fournisseurs peuvent recevoir des paiements dans des délais raisonnables. N'oublions pas que les transactions entre les pouvoirs publics et les entreprises sont concernées par cette réforme. Si un retard est constaté, le fournisseur aura la possibilité de facturer des intérêts de retard, à la hauteur du taux de référence de la BCE, majoré de 8 %, pour tout paiement dépassant le délai de 30 jours. Malgré la mise en place de cette réglementation, notamment la Loi LME, le respect des délais de paiement par certaines grandes entreprises reste problématique. Des retards de paiement persistent, affectant souvent les fournisseurs, en particulier les petites et moyennes entreprises, qui sont souvent plus vulnérables à ces pratiques. C'est pourquoi, la Commission souhaite mettre en place des autorités compétentes qui vont veiller sur l'application de la réforme avec des mécanismes de contrôle et de sanctions. Le règlement propose des

sanctions plus strictes pour dissuader les entreprises de ne pas respecter les délais de paiement. Des amendes proportionnées à l'importance du retard de paiement pourraient être imposées pour décourager ces pratiques. Le projet de réglementation également vise à offrir une protection supplémentaire aux fournisseurs en leur assurant des paiements plus rapides, réduisant ainsi les risques de trésorerie et les besoins de financement externes. L'Observatoire des délais de paiement indique que les PME respectent les délais de paiement et 75% de ces sociétés règlent leur facture fournisseur dans un délai ne dépassant pas 60 jours, contrairement aux grandes entreprises qui, quant à elles, uniquement 40% de ces dernières respectent cette règle. L'effet négatif des retards de paiement sur les PME a été estimé à 12 milliards d'euros en 2021. Depuis début 2022, la Banque de France tient compte des cotisations d'entreprises, du comportement de paiement des fournisseurs et notamment de l'existence des délais de règlement excessifs. Si ce projet est adopté, il pourrait avoir des effets positifs significatifs sur la santé financière des entreprises européennes, en particulier des PME. Cependant, sa mise en œuvre pourrait également présenter des défis, tels que l'adaptation des entreprises aux nouveaux délais, la surveillance et l'application efficace des règles dans tous les pays membres. Il reste à savoir comment les PME et les entreprises fragiles financeront cette baisse du BFR... ■